



REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DU
TERRITOIRE DE BELFORT

DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT

24 AVR. 2017

Service Courrier

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Séance du 13 Avril 2017

Question n°8

**Motion pour le non remplacement des délégués du Grand Belfort non démissionnaires au
SERTRID et pour un travail consensuel**

L'an deux mille dix-sept, le **13 Avril** à 18 heures 00, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 7 Avril 2017

17 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 3 étaient représentés et 2 avaient donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Etaient présents : Emile EHRET, Eliane FARNY, Jérôme FINCK, Marc LERCH, Richard MAZAJCZYK, Didier SANSIG, Félice ZWINGELSTEIN, Gilles HEINRICH, Michel JACOBBERGER, Michel JARDON, Jean-Claude MILLE, Pascal PETITJEAN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Hervé GRISEY, Gérard TRAVERS, Patrick MIESCH, Catherine METRAL

Etaient représentés : Pierrette GUIDEZ pour Luc SENGLER, Danielle GRISWARD pour Jean-Pierre BRINGARD, Jean-François KIEFFER pour André PICCINELLI

Avaient donné procuration : Denis KUNTZMANN à Emile EHRET, Alphonse M'BOUKOU à Gérard TRAVERS.

Etaient Excusés : Maurice COURTOIS, Christophe GEORGES, Thierry STEINBAUER, Rémi SCHWALM, Jean PAOLI, Michel GALMICHE, Hervé GUIOT.

Secrétaire de séance : Michel JARDON

Nombre de membres		
Afférents Comité	au	En exercice Votants
29		29 22

Vote		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Date de Convocation : 7 Avril 2017

Date d'affichage :

DELIBERATION

Au 1^{er} janvier 2017, le SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne (ZSV) est composé de 3 communautés de Communes provenant de 2 régions et 3 départements différents pour une population d'un peu plus 40 000 habitants. Par conventionnement avec Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le SICTOM ZSV assure également la collecte des déchets pour 18 des 20 ex-communes de la Communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse sur l'année 2017. Depuis de nombreuses années, le SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne s'est engagé dans la prévention de la production des déchets et l'optimisation du tri des déchets afin de répondre à ses obligations réglementaires et pour stabiliser les factures des usagers.

136 kg, 150 kg, 280 kg d'ordures ménagères résiduelles produits par an et par habitant pour respectivement le SICTOM ZSV, la CCST et Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA). Les écarts sont considérables et résultent des efforts différenciés faits par les uns et les autres depuis des années pour encourager et développer le tri sélectif et donc, des politiques ambitieuses en matière de respect de l'environnement.

Du fait de ces écarts, le projet de l'ancien président du SERTRID d'instaurer le financement d'une part fixe par habitant conduirait à une modification radicale de la répartition des coûts de l'usine d'incinération de Bourogne qui était jusqu'à présent calculée sur le seul critère du tonnage. Cette initiative ne peut que conduire à une forte augmentation du prix payé par les habitants des communautés de communes membres du SICTOM ZSV qui ont déjà subi, en 2015, un transfert de charges de l'ordre de 200 000 euros / an avec l'arrêt du quai de transfert d'Etueffont nonobstant les hausses du coût de traitement à la tonne.

Augmentation d'autant plus forte que celle-ci devait être accompagnée par l'exercice de la compétence traitement du tri sélectif, pourtant jamais exercée par le SERTRID, impliquant pour les entités une perte des recettes et des soutiens des éco-organismes allant avec les produits issus du tri des usagers.

L'ensemble des modifications envisagées revenait à réduire à néant les efforts réalisés par nos habitants depuis de nombreuses années.

Nos représentants au SERTRID ont refusé cette orientation en portant à la présidence du SERTRID un nouveau Président, délégué du Grand Belfort, et un nouveau bureau qui se sont engagés dans une démarche de dialogue et de travail pour construire des solutions différentes et concertées, respectueuses de nos choix en matière de collecte des déchets et de nos habitants. Il serait inconcevable que les usagers soient pénalisés par une augmentation brutale des tarifs de l'ordre de 30% pour les récompenser de leurs efforts de tri !

Le Président et les Vice-Présidents du SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne, réuni en séance d'exécutif le lundi 10 avril 2017, approuvent ce choix et affirment leur détermination à refuser toute logique de force et d'affrontements pour gérer les rapports entre les collectivités locales du Territoire de Belfort.

Ils tiennent à adresser aux élus du Grand Belfort, convoqués par leur Président jeudi 13 avril pour désigner de nouveaux délégués au SERTRID, l'appel suivant : nous demandons, **depuis de nombreux mois à travailler ensemble**, dans le consensus, afin de trouver une solution pouvant être satisfaisante pour l'ensemble des entités membres du SERTRID sans qu'une entité plus qu'une autre ne soit pénalisée.

Les enjeux sont considérables pour les 3 entités que sont GBCA, la CCST et le SICTOM ZSV et requièrent le respect de chacune d'entre elles. !

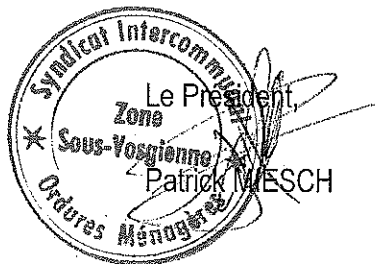
Nous renouvelons donc cette doléance de « construire ensemble dans un esprit de dialogue » dans l'intérêt de l'ensemble de nos habitants, auprès des élus du GBCA.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, valide la motion pour le non remplacement des délégués du Grand Belfort non démissionnaires au SERTRID et pour un travail consensuel présenté ci-dessus par le Président.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,



**PREFECTURE DU
TERRITOIRE DE BELFORT**

24 AVR. 2017

Service Courrier